



Communiqué de presse

Paris, le 7 juillet 2020

Stage antiraciste de SUD éducation 93 : le ministre Blanquer une nouvelle fois désavoué par la justice

Le tribunal administratif de Montreuil a annulé la décision du DASEN de Seine-Saint-Denis d'interdire à plusieurs personnels de participer au stage antiraciste organisé par SUD Education 93 en avril 2019. SUD éducation se réjouit de cette victoire pour la liberté syndicale.

Cette victoire s'ajoute au classement sans suite de la plainte que Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, avait déposée pour « discrimination raciale » en raison de l'organisation de ce stage.

SUD éducation et les personnels n'ont pourtant aucune leçon à recevoir du ministre en matière de lutte contre le racisme. Depuis le début de l'année scolaire 2019-2020, le ministre Blanquer a en effet multiplié les sorties scandaleuses, créant des polémiques stigmatisant les personnes musulmanes ou supposées telles. Il a été démenti par ses propres services sur le prétendu défaut de scolarisation des petites filles musulmanes. Il a attaqué la FCPE à propos d'une affiche de campagne montrant une femme portant le voile. Il s'est refusé à condamner l'agression d'une mère d'élève portant le voile accompagnant une sortie scolaire par un élu RN. Ses services ont publié durant le confinement une fiche stigmatisant explicitement les musulman-e-s.

SUD éducation rappelle que chaque personnel a le droit à 12 jours de formation syndicale annuelle, et que les organisations syndicales sont les seules responsables du contenu des formations.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

